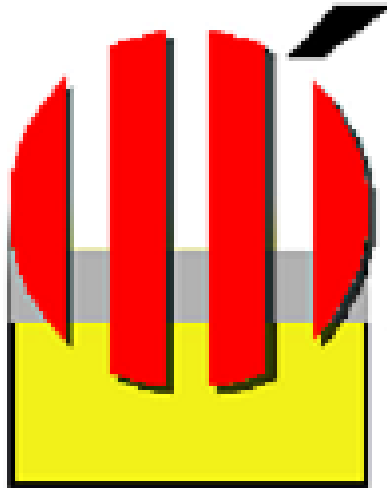


*Avec le Collectif Prouvènço
& l'Observatoire de la langue et de la culture provençales
signez la*

Charto

**« O pèr la lengo e li culturo
provençalo ! »**



Charte

**« Oui à la langue et aux cultures
provençales ! »**

La langue de la Provence est le provençal codifié par Frédéric Mistral et Joseph Roumanille

L'article 21 de la Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française précise :
« la présente loi s'applique sans préjudice de la législation et de la réglementation relative aux langues régionales de France et ne s'opposent pas à leur usage. »

L'article 104 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) donne aux communes la compétence en matière de promotion des langues régionales et d'éducation populaire.

La délibération du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur du 24 juin 2016 reconnaît officiellement que les langues régionales de notre territoire sont le Provençal, le Gavot et le Nissard.

Le Collectif Prouvènço, association régionaliste, laïque et républicaine, invite les candidats aux élections municipales à signer la Charte « Oui à la langue et aux cultures provençales ! »

Le résultat de cette consultation des candidats aux élections municipales sera largement diffusé auprès des citoyens via les media du *Collectif Prouvènço* (réseaux sociaux, magazine *Me Dison Prouvènço*) et par communiqué de presse.

NB : un des rôles de *l'Observatoire de la langue est de la culture provençale* est d'assister les élus pour tout ce qui concerne la langue et la culture provençales (traductions, toponymie). N'hésitez pas à nous contacter.

Ayant fait acte de candidature aux élections municipales de Mars 2020, voici comment j'exercerai mes compétences en matière de promotion de la langue et de la culture provençales.

(Choisir et cocher un ou plusieurs engagements)

Administration communale

- Je m'engage à créer une délégation à la langue et à la culture provençales qui sera confiée un conseiller municipal ou un adjoint au maire.

Bilinguisme dans l'espace public

- Je m'engage à mettre en place (ou à maintenir) des panneaux aux entrées de ma commune avec le nom en provençal de ma ville ou de mon village, apposé sous le panneau français.
- Je m'engage à mettre en place la totalité ou au moins un nombre significatif de plaques de nom de rues en provençal au sein de ma commune.
- Je m'engage à mettre en place une signalétique routière bilingue français- provençal au sein de ma commune.
- Je m'engage à mettre en place une rubrique ou une page en provençal dans la revue municipale de ma ville ou de mon village.

Charte / Charte « O pèr la lengo e li culturo prouvençalo ! / Oui à la langue et aux cultures provençales ! »

Education

- Je m'engage à mettre en place un bagage pédagogique à destination des élèves du primaire de ma commune pour faciliter l'enseignement de l'Histoire locale et celle de la Provence, de sa langue et de ses traditions.
- Je m'engage à mettre en place une initiation à la langue provençale pendant les temps périscolaires.
- Je m'engage en m'appuyant sur le tissu associatif local à créer une « école municipale de provençal » à destination du public adulte.
- Je m'engage à mettre en place une signalétique bilingue au sein des écoles primaires.

Art de vivre

- Je m'engage à pavoiser les bâtiments municipaux du drapeau provençal « Sang et or » aux cotés des drapeaux français et européens.
- Je m'engage à soutenir et à pérenniser les fêtes et traditions locales.
- Je m'engage à soutenir la création artistique provençale.
- Je m'engage à soutenir et à développer les activités sportives provençales (courses camarguaises, joutes, pétanque...)
- Je m'engage à utiliser les circuits courts pour soutenir les productions agricoles, artisanales et industrielles provençales avec parfois un menu provençal au restaurant scolaire.
- Je m'engage à ce que la langue provençale soit présente dans la communication de l'Office de tourisme de ma commune.

Soutien à l'Observatoire de la Langue et de la Culture Provençales

- Je m'engage à ce que ma commune soit adhérente de l'association *Collectif Prouvènço* afin de soutenir l'action de l'*Observatoire de la Langue et de la Culture Provençales*.

En complément à la présente charte, vos propositions...

- Je m'engage à

Nom et prénom :

Signature :

Commune :

Document à renvoyer à :

Collectif Prouvènço, Impasse Chêne Vert - ZA Camp Jouven 13450 GRANS

Tél. 04 90 50 49 12 - collectifprovence@gmail.com

Signature en ligne sur le site : www.collectifprovence.com

Charto / Charte « O pèr la lengo e li culturo prouvençalo ! / Oui à la langue et aux cultures provençales ! »

© *Collectif Prouvènço* 2019



Charta / Charte « O pèr la lengo e li culturo prouvençalo ! / Oui à la langue et aux cultures provençales ! »

© Collectif Prouvènço 2019